



HAL
open science

L'entrepreneuriat vert : Un moteur du développement territorial durable au Maroc Quel est le rôle des acteurs politico-économiques ?

Fatima Touhami, Mohamed El Moukhtar

► To cite this version:

Fatima Touhami, Mohamed El Moukhtar. L'entrepreneuriat vert : Un moteur du développement territorial durable au Maroc Quel est le rôle des acteurs politico-économiques ?. REINNOVA - Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation, 2022. hal-03650161

HAL Id: hal-03650161

<https://hal.science/hal-03650161>

Submitted on 24 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

L'entrepreneuriat vert : Un moteur du développement territorial durable au Maroc
Quel est le rôle des acteurs politico-économiques ?

Fatima TOUHAMI¹, Mohamed EL MOUKHTAR²

¹ **Fatima TOUHAMI**, Faculté Polydisciplinaire, Université Sultan Moulay Slimane

Béni-Mellal-Maroc

f.touhami@gmail.com / f.touhami@usms.ma

² **Mohamed EL MOUKHTAR** Faculté Polydisciplinaire, Université Sultan Moulay Slimane

Béni-Mellal-Maroc

elmoukhtarmohamed@gmail.com

Résumé- Dans beaucoup de pays les projecteurs se sont de plus en plus braqués sur le rôle essentiel de l'entrepreneuriat dans la reprise de l'activité économique. Le Maroc comme plusieurs autres gouvernements, a souvent accordé une grande importance de ses programmes de relance à l'aide attribuée aux entrepreneurs, qu'elle prenne la forme, de crédits alloués à la recherche pour stimuler l'innovation, de garanties d'emprunts, d'allègements fiscaux ou encore d'encouragement à la création d'entreprise.

Toutefois, c'est plutôt aux investissements favorisant l'environnement qu'on donne la priorité. Par exemple les projets visant à l'amélioration et l'efficacité énergétique, au développement des modes de transport durables, à la protection des espaces verts, à l'encouragement au recours aux énergies renouvelables, à l'agriculture durable, à la gestion durable de l'eau, à la valorisation des déchets et à l'éco-construction. La transition donc, vers une économie verte respectueuse de l'environnement et favorisant la création de richesses et d'emplois durables, s'inscrit comme un objectif majeur de la politique de développement territorial durable des pays en général et du Maroc en particulier. En effet, La prise de conscience croissante des enjeux environnementaux permet ainsi de favoriser la transition vers une économie verte. Ainsi, l'entrepreneuriat vert constitue aujourd'hui une nouvelle dynamique économique en pleine évolution. Dans ce cadre, nous allons essayer à travers cette communication de comprendre les concepts clés de l'entrepreneuriat vert et du développement territorial durable, ainsi que le rôle joué par l'Etat dans la promotion de l'entrepreneuriat vert. Pour atteindre cet objectif, nous allons structurer ce travail autour de

deux axes. Dans le premier, nous allons décortiquer les concepts de l'entrepreneuriat vert et le développement territorial durable. Quant au second, analyserons les différents dispositifs et politiques de promotion de l'entrepreneuriat vert mises en place par le gouvernement marocain.

Mots clés : Economie verte, entrepreneuriat vert, développement durable, territoire, politiques publiques.

I- INTRODUCTION

Longtemps subordonnée aux besoins de l'activité économique et considérée comme un ensemble de ressources illimitées, la qualité de l'environnement naturel¹ est devenue une préoccupation collective devront être intégrée aux activités productives (Boiral, 2005). Depuis les années 70, on assistait à la constitution de tout

¹ Désormais le terme environnement couvre l'environnement naturel.

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

un corpus de principes, de lois et de règlements, de guides et de normes cherchant à établir un meilleur équilibre entre les dimensions économiques et écologiques. Dès lors, l'ouverture aux valeurs environnementales et aux investissements verts apparaissent, aujourd'hui, comme un enjeu stratégique qui s'interroge sur les conceptions traditionnelles. Certes, ces priorités ne sont pas nouvelles. Elles font pratiquement partie d'engagements à plus long terme en faveur de la protection de l'environnement, du soutien aux petites entreprises et de l'innovation.

Compte tenu des difficultés économiques actuelles, un grand nombre de pays a augmenté ses dépenses publiques pour relancer la croissance, tout en saisissant l'opportunité d'orienter leurs économies nationales vers une longue viabilité et vers la « croissance verte ».

Ainsi, orienter les économies vers une « croissance verte » devient donc un challenge. En effet, et selon le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE, 2009), la Corée du Sud a investi, en 2009, 79 % de son programme de relance dans des « activités vertes », soit près de 7 % de son PIB, suivie de la

Chine et de l'Australie, qui ont consacré aux « investissements verts » respectivement 34 et 21 % de leurs mesures de relance, soit 5.2 et 0.9 % de leur PIB. Dans ce contexte, l'étude de l'entrepreneuriat vert est passée d'un simple sujet à la mode à un élément indispensable à l'élaboration des politiques publiques.

Le Maroc n'en fait pas l'exception ! Le gouvernement marocain a pris plusieurs initiatives dont le but de converger l'économie nationale vers la croissance verte.

La prise de conscience croissante des enjeux environnementaux permet de favoriser la transition vers une économie verte encourageant, notamment, le recours aux énergies renouvelables, l'agriculture durable, la gestion durable de l'eau, la valorisation des déchets et l'écoconstruction. Nous constatons que les jeunes entrepreneurs marocains, entres-autres, sont aujourd'hui, de plus en plus nombreux à innover et développer des technologies et solutions destinées à résoudre les problématiques environnementales du pays. Un engagement qui apparait voir qui confirme le potentiel d'une filière verte en plein essor au Maroc qu'il convient à lui accordée appuis et encouragement.

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

C'est quoi « l'entrepreneuriat vert » ? Peut-il être considéré comme un moteur du développement territorial durable Marocain ? Et quel est le rôle des acteurs politico-économiques ?

Le présent travail expose, à partir des données de revue de littérature et d'une analyse de l'état des lieux de l'économie verte au Maroc, quelques différentes définitions de l'entrepreneuriat vert et celles du développement territorial durable. Ensuite, une analyse des stratégies mises en place pour promouvoir l'entrepreneuriat vert sera également présentée. Tout ceci pour enfin pouvoir s'en sortir avec certaines recommandations que nous jugeons nécessaires pour le développement et pour la promotion du *green business* au Maroc.

II- CADRE CONCEPTUEL

1- L'entrepreneuriat vert peut-il être un nouveau levier du développement durable des territoires ?

Pour mieux encadrer notre problématique, nous jugeons opportun de commencer par expliquer certaines expressions clef dans ce modeste travail. Il s'agit de définir et de comprendre en

premier lieu la signification de certains concepts fondamentaux à savoir : « développement durable » et « entrepreneuriat vert », dont le choix des définitions reflète la perspective de notre recherche.

1.1 Développement durable et territoire

1.1.1 Notion du développement durable

Le développement durable (ou « développement soutenable »²) (Gapany et Friboulet 1998) se veut l'expression d'une politique réaliste, d'un dépassement des « utopies » écologistes des années 1960-1970. Cette conception se situe à la confluence de plusieurs idées, dont certaines rappellent les théories néo malthusiennes émises par le Club de Rome³ dans les années 60-70 -qui annonçaient un épuisement rapide des principales ressources naturelles, notamment énergétiques-,

² La « soutenabilité » signifie le maintien en valeur de l'ensemble des patrimoines existant dans une société donnée, qu'ils soient humains, matériels, naturels ou culturels.

³ Club de Rome : Fondé en 1968, le Club de Rome est une organisation internationale, non gouvernementale, vouée à l'étude de problématiques d'envergure mondiale – politiques, sociales et culturelles, environnementales, technologiques, etc. – dans une perspective globale, multidisciplinaire et à long terme. Il rassemble des scientifiques, des chercheurs et des professeurs, des gens d'affaires, des femmes et des hommes d'État de tous les continents, entre autres, Mikhaïl Gorbatchev, ex-président de l'URSS et Rigoberta Menchú Tum, récipiendaire en 1992 du prix Nobel de la paix pour son travail pour la justice sociale et la reconnaissance des droits des peuples indigènes.

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

tandis que d'autres s'accommodent de la mondialisation actuelle de l'économie.

L'idée de la nécessité d'un développement durable part de la constatation que les pays sous-développés doivent suivre des politiques de développement adaptées à leurs nécessités pour rattraper leur retard. Les expériences de développement menées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ont montré leurs limites.

Il convient de les analyser et d'en critiquer les manques afin d'«inventer» de nouvelles politiques plus efficaces, prenant en compte les contraintes fortes que sont la démographie, l'environnement, la production agricole. Par exemple, dans les pays sous-développés d'Afrique noire, la démographie est très dynamique posant avec acuité le problème de la sécurité alimentaire des populations. Le principe du développement durable vise à concilier développement et conservation afin que les besoins des générations futures puissent encore être satisfaits. A l'analyse conjoncturelle immédiate s'ajoute donc une analyse prospective mettant en place les éléments pour créer les conditions du développement des pays de cette

zone à moyen et à long terme. (Touhami, 2010).

Le concept de développement durable se rapprochant par des aspects de la politique prônée par la plupart des partis écologistes européens, n'entre pas en contradiction avec la conception capitaliste du développement économique et industriel. La «soutenabilité» du développement devient même un gage de croissance engendrant de nouveaux besoins, donc de nouveaux marchés, notamment ceux liés à la protection de l'environnement, à la distribution de l'eau et à l'économie d'énergie. (Touhami, 2010). En effet, la Banque mondiale, dans son rapport de 1992⁴, affirmait qu' : «il n'y a pas de différence entre les objectifs de la politique de développement et une protection appropriée de l'environnement. L'une et l'autre doivent avoir (..), une amélioration du bien-être.» (Banque Mondiale 1992) .Cette façon de poser le problème, relativement nouvelle à l'orée des années 1990, a fini par éclipser le côté utopique de l'écologie politique. Elle a également, évoqué les préoccupations écologiques dans le domaine du réalisme commercial et industriel. Ainsi, l'article 20 de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC,

⁴ *Le développement et l'environnement*

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

créée en 1994) constate qu'il n'existe pas de «contradiction politique entre la sauvegarde d'un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et équitable, et les actions, même unilatérales, visant à protéger l'environnement».

Les principales questions auxquelles les politiques de développement durable doivent apporter des réponses sont :

- La sécurité alimentaire (mise en relief au début des années 2000). Selon la FAO (L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), dans le monde, quelque huit cents millions de personnes sont sous-alimentées ;
- L'accès à l'eau potable ;
- L'entassement, dans les mégaloilles du tiers-monde, de ruraux chassés de leurs terres par la pauvreté ou par des catastrophes naturelles ou humaines. En fait, sur les dix plus grandes mégaloilles mondiales, huit, en 2001, puis neuf, en 2015, sont situées dans des pays sous-développés et connaissent une croissance mal maîtrisée) ;
- La pollution atmosphérique (les questions liées aux productions industrielles dangereuses) laquelle pose un problème spécifique du fait de

son caractère transfrontalier ;

- La protection des espèces animales et végétales en voie de disparition, et de l'Antarctique considéré comme un «patrimoine naturel commun» à toute l'humanité.

Si ces problèmes sont considérés comme des défis communs à toute l'humanité par la quasi-totalité des Etats, le consensus sur les moyens à mettre en œuvre pour les résorber est loin d'être établi, comme en témoignent, entre autres, l'application divergente du principe de précaution dans le cas des épidémies frappant les animaux de boucherie ou dans celui de la mise en place à l'échelle planétaire des cultures transgéniques.

Trente années se sont écoulées entre la Conférence de Stockholm de 1972 qui a posé le principe « d'écodéveloppement » et le Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg organisé en 2002. Depuis, ce concept a été modifié et élargi. En effet, plusieurs conférences internationales et protocoles ont vu le jour. En 1980 l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) publie un document : "Stratégie mondiale de la conservation" où apparaît, pour la première fois, la notion de développement durable.

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

L'expression même de « développement durable », ou « développement soutenable », fut définie pour la première fois en 1987 dans le rapport Brundtland⁵, comme étant le développement qui répond aux besoins des générations présentes sans, toutefois, compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins. En outre, la «soutenabilité» du développement n'implique pas de conserver intactes les ressources naturelles, mais de réduire les dégâts de l'environnement de façon que le développement reste écologiquement viable à long terme.

L'expression de développement durable fut promue au rang de priorité mondiale en 1992 lors du Sommet de Rio De Janeiro⁶ qui a défini les modalités pratiques d'application. Ce sommet appelé « Sommet de la Terre » a donné naissance au programme d'action dit « Agenda 21 ». En 1997 la Conférence de Kyoto élabore un protocole autour du changement climatique, En

1999 un Traité d'Amsterdam renforce l'importance de la politique de l'environnement dans l'Union européenne par la prise en compte du principe de développement durable. En 2000 la Conférence de La Haye a posé le principe d'une politique de régulation des gaz à effet de serre à l'échelle planétaire, et a connu l'émergence d'un véritable *courant d'idées*, qui prend largement appui sur les principes du développement durable et soutenable (Loinger 200).

La question du développement durable a fait l'objet de nombreux débats tant sur sa définition que sur les moyens pour sa mise en œuvre. Aujourd'hui, on s'accorde pour le définir comme étant « *un développement qui assure la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité pour les générations futures à satisfaire les leurs* ». (Brundtland 1987).

Penser au développement durable dans l'approche territorial signifie de comprendre que cette dimension est inséparable du lieu, de son histoire, de l'identité, de l'environnement et des territorialités présentes. En même temps, la prise de conscience que la crise de l'environnement n'est pas une crise de la nature elle-même, mais

⁵ Il s'agit du rapport intitulé « Notre avenir à tous » («Our Common Future»), réalisé par la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987)*: in « *Development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs* » <http://www.ace.mmu.ac.uk/esd/menu.html>
http://www.doc.mmu.ac.uk/aric/ea/Sustainability/Older/Brundtland_Report.html

⁶ Ce Sommet a été organisé lors de La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED)

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

une crise de la société, de la relation de l'homme avec la nature, de la production des territorialités et donc du territoire.

1.1.2 Développement durable, une analyse économique du concept

Apparu en 1987, le développement durable est un concept qui a émergé d'un long processus de réflexions et de débats autour d'un modèle de développement qui soit à la fois quantitatif et qualitatif, et bâti sur trois piliers : écologique, économique et social (Lévêque et al., 2008). Selon sa définition célèbre, telle que formulée dans le rapport dit Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, « le développement durable, c'est : s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs » (Smouts, 2005).

Le concept de développement durable est conçu pour corriger les insuffisances du paradigme dominant de développement ayant pour seul critère principal la croissance économique. Sa préoccupation est d'intégrer les dimensions environnementale et sociale dans le processus du développement afin d'atténuer les déséquilibres

écologique et social qu'engendre le modèle économique libéral voire même socialiste.

Ainsi, « développement durable » qualifie un développement respectant simultanément « l'efficacité économique », « l'équité sociale » et le « respect de l'environnement ». (Poisson de Haro, 2011). Il s'appuie sur trois piliers :

- **Un pilier économique**, qui vise des objectifs de croissance et d'efficacité économiques ;
- **Un pilier social**, qui vise à satisfaire les besoins humains et à répondre à des objectifs d'équité et de cohésion sociale englobant les questions de santé, de logement, de consommation, d'éducation, d'emploi, de culture, etc. ;
- **Un pilier environnemental**, qui vise à préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles à long terme.

Ces trois piliers sont accompagnés et complétés par trois principes : la solidarité, la précaution et la participation. Le premier principe renvoie à la « solidarité entre les peuples et les générations » avec laquelle le développement deviendrait profitable à tous, aujourd'hui et dans l'avenir. Beaumais et al. (2001) rejoignent ce principe en notant que parler d'équité intergénérationnelle

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

suppose avant tout de réaliser l'équité intergénérationnelle qui la conditionne. Le second principe est en rapport avec la prudence dont doivent faire preuve les acteurs dans le domaine du développement pour limiter les conséquences sur l'environnement. Le dernier principe de participation veut que la population soit associée aux processus de prise de décision (Cohen-Bacrie, 2006).

Le concept de développement durable implique aussi deux concepts sous-jacents. D'abord, il y a le « concept des besoins » qui met l'accent sur les besoins fondamentaux des plus démunis auxquels la priorité doit être accordée pour leur assurer les besoins essentiels. Ensuite, il évoque « l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir » (Abdelmalki et al. 1995).

Aujourd'hui, la notion de développement durable se situe au carrefour du développement économique, du progrès social et de la préservation de l'environnement.



Fig.1 : Schéma Développement Durable

Source : [Developpement durable.svg](#)

Le développement est souvent illustré par trois cercles, qui représentent les objectifs qualitatifs que sont l'environnement, l'économie et la société, situés sur les axes du temps et de la dimension nord-sud (Fig. 1). La figure 1 résume les constatations suivantes:

- Les processus économiques, sociétaux et écologiques sont interdépendants. Les acteurs tant privés que publics ne doivent jamais agir de manière isolée et unilatérale, mais doivent toujours prendre en compte les interférences des trois dimensions de l'environnement, de la société et de l'économie ;
- Le développement durable a une portée plus vaste que la protection de l'environnement. Pour satisfaire nos besoins tant matériels qu'immatériels, nous avons besoin d'une

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

économie prospère et d'une société solidaire ;

- Le développement durable exige un changement structurel à long terme de notre système économique et de notre société, afin de réduire notre consommation de ressources et d'environnement à un niveau supportable à long terme tout en préservant une économie performante ;
- Les interdépendances globales doivent être prises en compte (aspect nord-sud). Du point de vue écologique, le style de vie qui prévaut actuellement dans les pays industriels n'est pas transposable au plan global. Or, à long terme, le développement durable a également pour vocation d'améliorer la qualité de vie de cette grande partie de l'humanité qui vit dans une précarité extrême. (Touhami, 2010).

Ainsi, qui dit développement durable, dit « bonne gouvernance »⁷ au sens d'une participation active de la société civile au processus de décision et de mise en œuvre de l'action publique. (RARE 2003).

⁷ La science politique anglo-saxonne a inventé le terme de "governance", (en français gouvernance), pour décrire les rapports entre les gouvernants et les citoyens (souvent considérés à travers le prisme de la "société civile") au sein d'un Etat ou d'une collectivité. Le terme recouvre ainsi "l'ensemble des relations de pouvoir au sein d'une société ainsi que les modes d'arbitrages entre les différents détenteurs ».

1.1.3 Développement territorial : Un nouveau modèle scientifique

Le concept de développement territorial s'inscrit en rupture avec une tradition plus longue d'études en développement régional et il ne repose pas encore sur un corps de doctrines ou de théories fortement stabilisées. Il unit d'ailleurs deux notions : « développement » et « territoire » qui sont des réalités que nous avons grand peine à rendre intelligibles. Mais on peut penser que le territoire ne se définit pas par son échelle mais par son mode d'organisation et par la manière selon laquelle les acteurs constitutifs des territoires s'y coordonnent (Pecqueur, 2000).

Ce processus de fabrication des territoires par des acteurs qui s'y identifient, à une échelle définie non par une instance administrative mais par un projet porté par des acteurs, s'impose comme réalité solide qui remplace de plus en plus les régulations étatiques pour "gouverner" la mutation des espaces, et notamment des espaces ruraux.

Cependant, les nouvelles théories du développement territorial mettent en valeur le rôle actif des territoires, eux-mêmes représentés non comme des supports au développement mais

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

comme des productions sociales soutenant le développement des régions. Le concept de développement territorial propose bien plus qu'une autre manière de rendre intelligible les réalités du développement régional et local à différentes échelles. Il s'agit d'un changement paradigmatique dans les études en développement régional.

Avec la notion de développement territorial, les sciences sociales, dans une perspective multidisciplinaire et interdisciplinaire, se donnent les moyens de reconnaître l'importance du territoire, non seulement comme une réalité biophysique bien tangible, mais aussi comme une construction sociale.

Le processus de construction sociale des territoires intéresse plus particulièrement la sociologie et l'histoire alors que les dynamiques économiques spatialisées intéressent les sciences économiques au même moment où les réalités environnementales de ces territoires mobilisent la géographie et les sciences naturelles. On peut alors dire que si le territoire est une ressource pour le développement, il est aussi l'enjeu et le produit du développement.

Le développement territorial implique donc une révolution intellectuelle, «un tel développement impose la rupture avec la logique fonctionnelle de l'organisation de la vie économique et propose de revenir à une vision "territoriale": c'est dans le cadre local, par la mise en valeur des ressources locales et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre aux besoins de la population» (Aydalot 1985).

1.1.4 Développement territorial durable

Le concept de développement territorial comprend implicitement la durabilité. On peut alors dire que la notion de développement territorial durable est une sorte de pléonasme. Les communautés locales et régionales sont un type de regroupement qui peut s'organiser selon une logique individualiste, voire même égoïste ou selon une logique solidaire qui implique le partage des ressources en fonction des besoins des différentes localités et régions pour le bien-être collectif du plus grand nombre de citoyens. De même, l'approche du développement territorial durable nous semble très appropriée pour comprendre comment devrait se construire actuellement les rapports urbains-ruraux.

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

Certaines tendances sociales récentes, et plus particulièrement la généralisation de la sensibilité environnementale, ont participé à rendre ce qui se passe dans les campagnes sollicite un grand intérêt pour les populations urbaines et pour toute la communauté. (Jean, 2015).

Ce qui nous permet de dire que les rapports urbains-ruraux traditionnels sont en train de se métamorphoser. Des observateurs allant jusqu'à dire qu'un nouveau contrat social entre producteurs ruraux et consommateurs urbains est né. Il devient donc impératif d'explorer les voies par lesquelles les urbains et les ruraux pourraient devenir les partenaires d'une nouvelle dynamique de développement territoriale durable et solidaire, basé sur une meilleure compréhension des rapports d'interdépendances des économies rurales et urbaines et du développement durable et sur la reconnaissance du droit des communautés rurales de se développer en mettant en valeur les ressources disponibles sur leur territoire. (Jean, 2015).

Il faut qu'il ait cette transition d'un certain égoïsme territorial vers un développement territorial solidaire qui rend caduque la discussion sur des "redevances", soit la

réallocation des droits perçus par l'État sur l'exploitation des ressources naturelles en fonction de leur région de provenance.

Ce qui permettra d'exprimer clairement notre responsabilité et notre solidarité en faveur des milieux ruraux qui rendent d'éminents services (par la production de biens publics) à toute la société.

1.2 L'entrepreneuriat vert : Un pas vers l'économie verte

Les expressions « emploi vert » et « entrepreneuriat vert » sont associés au concept de l'économie verte. L'Initiative pour une économie verte, lancée fin 2008, sous les auspices du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), apporte aux pays des analyses et orientations sur les réformes et les investissements nécessaires à l'écologisation des secteurs clés de l'économie. Cette initiative a principalement débouché sur un rapport intitulé (Green Economy Report) publié au Conseil d'administration du PNUE en février 2011. C'est quoi donc une « économie verte » et comment la développer via l'encouragement de l'entrepreneuriat vert.

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

1.2.1 L'économie verte : une analyse conceptuelle du terme

Selon le PNUE (2011), l'économie verte est « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale ».

Lacarrière (2011) la définit comme « un modèle de développement moins dépendant des énergies carbonées, mais sans pour autant renoncer aux modes de vie et habitudes de consommation qui les caractérisent ». Ce type d'économie traduit une parfaite conciliation de la durabilité environnementale et de la croissance économique pour former ce que Jurgensen (2009) appelle « l'éconologie ».

Quant à Perret (2010), l'économie verte repose sur six principes fondamentaux: 1) privilégier les ressources renouvelables; 2) utiliser les ressources rares de manière efficiente; 3) réutiliser, réparer, recycler; utiliser en priorité les ressources locales pour éviter les dépenses

d'énergie associées au transport; 4) maintenir la diversité en évitant « *the one best way* », la spécialisation et la standardisation - principes du taylorisme-; 5) tenir compte des interdépendances et 6) favoriser la coopération.

Ainsi « l'économie verte », promu par le PNUE, est aujourd'hui présentée comme une stratégie de mise en œuvre du développement durable. Elle est définie comme étant la stratégie la plus adéquate pour répondre aux défis de nourrir 9 milliards de personnes à l'horizon 2050 et de stabiliser d'urgence le climat (PNUE, 2011).

1.2.2 L'entrepreneuriat vert : De quoi parle-t-on ?

« Entrepreneuriat vert » ou « éco-entrepreneuriat », ou encore « entrepreneuriat durable » est un entrepreneuriat qui, d'un côté, (i) intègre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans le business plan son business et de l'autre, (ii) propose des solutions et alternatives innovantes en matière de production et de consommation dites responsables.

En reprenant les termes du rapport de l'OCDE (2011), plusieurs questions demeurent, jusqu'à aujourd'hui, sans réponse convaincante :

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

Comment ces concepts peuvent-ils être mesurés ? Quelles activités, la partie « verte » de l'entrepreneuriat peut-elle comprendre ? Quelles sont les principales caractéristiques des entrepreneurs verts ?

Il apparaît dans ce même rapport, que la double définition formulée par Volery (2002) sur l'entrepreneuriat vert semble la plus pertinente. Cette définition distingue deux types d'entrepreneurs verts ou d'éco-preneurs:

- Les entrepreneurs conscients de l'environnement, mettant au point, tout type d'innovation (produit, service, procédé) susceptible de diminuer les ressources utilisées et l'impact sur l'environnement ou d'améliorer le rapport coût-efficacité tout en se fixant un objectif de zéro déchet.
- Les entrepreneurs verts, conscients des questions liées à l'environnement et exerçant leur activité sur un marché environnemental. Ils recherchent les possibilités axées sur l'environnement qui présentent des perspectives de bénéfices intéressantes.

Quant à Gerlach (2003), il distingue trois approches conceptuelles de l'éco-entrepreneuriat:

- *Une perspective stratégique* créant des activités éco-entrepreneuriales, considérées comme

sources d'avantage compétitif pour les organisations. Dans cette perspective, les écoentrepreneurs sont des acteurs capables de reconnaître, créer et exploiter des opportunités stratégiques issues d'innovations environnementales.

- *Une perspective cognitive* s'interrogeant sur la manière d'identifier les opportunités de nature environnementale afin de les encourager.
- *Une perspective socio-historique* défendant l'idée selon laquelle l'éco-entrepreneuriat est un outil au service du changement sociétal. Cette approche s'interroge directement sur le rôle joué par l'éco-entrepreneuriat dans la société.

Quand à Isaak (2005), un écopreneur «*entrepreneurs who found new businesses based on the principle of sustainability* ». C'est-à-dire une personne / Entrepreneurs qui ont trouvé de nouvelles affaires basées sur le principe de durabilité. Pastakia, quant çà lui, le définit comme des agents de changement (Pastakia, 1998). Comme le souligne Fillion (2011), la distinction à faire entre l'entrepreneur en développement durable et l'écopreneur, c'est que le premier aborde davantage la création de son entreprise sous un angle économique, l'élément «

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

déclencheur » résidant dans une défaillance du marché, ou dans une obligation à se lancer dans le domaine pour des raisons de rentabilité. Alors que le second s'y lance par conviction et adopte un angle d'éthique en gestion, le déclencheur se situant dans la motivation intrinsèque de l'entrepreneur. Venkataraman (1997) soulève également cette différence : « *traditional entrepreneurs generate social value as a by-product of economic value whereas for social entrepreneurs the reverse is true* » (Venkataraman, 1997).

La définition de l'entrepreneuriat vert adoptée dans notre analyse se fonde sur la typologie de la production des entreprises. Pour plus de simplification, le terme « entrepreneuriat vert » désignera l'entrepreneuriat dans des secteurs «verts ». Ce terme renvoyant à des types précis de production, tout en reconnaissant que cette définition ne représente qu'une facette du phénomène de l'entrepreneuriat vert. Il convient donc de délimiter clairement les secteurs qualifiés de « verts » ou « environnementaux », tâche qui s'avérerait essentielle pour étudier tout autre sujet « vert » tel que les « technologies vertes » ou les « emplois verts » ou « recrutement vert ».

III- CADRE METHODOLOGIQUE

Afin de donner une fiabilité scientifique à notre travail, il nous revient de déterminer une démarche méthodologique à suivre. Celle-ci indique le cheminement qui permet de mener à bien notre recherche. Ainsi, notre démarche déductive et qualitative repose sur la méthode de l'analyse de contenu avec laquelle nous analyserons en profondeur plusieurs documents qui relatent la mise en action de l'entrepreneuriat vert pour un développement territorial durable.

Selon Campenhoudt et Quivy, la méthode d'analyse de contenu satisfait aux exigences « de la rigueur méthodologique et de la profondeur inventive » (Campenhoudt et Quivy, 2011). Dans sa dimension d'approche qualitative et intensive, l'analyse porte sur « un petit nombre d'informations complexes et détaillées ayant comme information de base la présence ou l'absence d'une caractéristique ou la manière dont les éléments du "discours" sont articulés les uns aux autres ». (Campenhoudt et Quivy, 2011). Alors que dans une recherche quantitative, l'analyse de contenu s'intéresse à la fréquence. Tandis que pour la recherche qualitative, « la

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

notion d'importance implique la valeur d'un thème... » (Grawitz, 1993). Concernant notre recherche, nous allons utiliser l'analyse de contenu pour examiner la présence ou non de l'approche intégrée du développement durable dans les documents guides de l'économie verte et de l'entrepreneuriat vert sujet de notre recherche.

A travers nos lectures⁸ qui sont pertinentes et objectivement acceptables, compte tenu de leur légitimité nationale et internationale liée à l'identité des organisations qui en sont les auteurs ; nous pouvons dire que notre base documentaire reflète un choix qui s'inscrit, non seulement dans une logique d'échantillonnage représentatif bien que la représentativité de l'échantillon ne soit pas un élément déterminant

⁸ Nous pouvons citer entre autres :

Le Rapport du CESE intitulé « Economie verte : Opportunités de création de richesses et d'emplois » publié en 2012.

Le Rapport de l'IRES intitulé « *La durabilité du modèle de développement marocain : l'option de l'économie verte* » publié en 2012.

La déclaration finale de Rio+20 ayant comme titre « *L'avenir que nous voulons* » publié en 2012.

Le Rapport du World Bank Group intitulé « *Igniting Climate Entrepreneurship in Morocco: Findings from the Climate Entrepreneurship and Innovation* » publié en 2017.

Le Livre Blanc de SwitchMed ayant comme titre « *La promotion de l'entrepreneuriat vert et de l'éco-innovation sociale au Maroc État des lieux et recommandations des parties prenantes* » publié en 2017

en recherche qualitative, mais plutôt dans une démarche de triangulation d'informations pour la fiabilité des résultats de recherche (Rongère, 1975). Ce choix s'inspire de la méthode non probabiliste des choix raisonnés du fait de la nature et de la spécificité de l'objet d'analyse (Lefrançois, 1992).

IV- RESULTATS ET DISCUSSION

1. Stratégies mises en œuvre pour promouvoir l'entrepreneuriat vert au Maroc

Aujourd'hui, au Maroc l'entrepreneuriat vert a du potentiel, même s'il reste encore une timide dans son exercice. Il n'en demeure pas moins une filière qui suscite beaucoup d'engouement et d'intérêt. La crise du Covid-19 a également démontré le besoin urgent de changer les modes de vie actuels, et de repenser le modèle économique et social.

Ainsi, les acteurs de l'écosystème marocains l'ont bien compris, et reconnaissent la nécessité d'apporter un appui à ce secteur à travers les différents programmes et partenariats conclus mais également à travers les mécanismes de financement verts déployés.

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

L'écosystème entrepreneurial marocain s'articule autour de plusieurs acteurs étatiques et privés : incubateurs⁹, espaces de co-working¹⁰, associations de promotion de l'entrepreneuriat, réseaux de parrainage et de financement, fonds d'investissement et réseaux de business angels, plateformes de crowdfunding¹¹, Fab-lab¹², programmes étatiques et administration publiques. Ils sont répartis sur une bonne partie du territoire.

2. Structures de promotion et d'accompagnement de l'entrepreneuriat vert au Maroc

Au Maroc, les effets négatifs liés aux changements climatiques, l'augmentation continue des cours de l'énergie et l'épuisement des ressources naturelles imposent la promotion

⁹ Structure d'accompagnement de projets de création d'entreprise. Il apporte un appui en termes d'hébergement, de conseil et de financement lors des premières étapes d'un projet.

¹⁰ Cotravail ou bureaux partagés est un type d'organisation du travail fondé sur un partage de l'espace de travail et la mise en commun de compétences.

¹¹ Méthode de financement par la foule qui permet de collecter des fonds sous forme de don, de prêt ou d'investissement.

¹² Un fab-lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un tiers-lieu de type «makerspace» ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

d'une économie verte inclusive. La mise en place de la Charte de l'Environnement et du Développement Durable de 2010 et la nouvelle Constitution de 2011 qui entérine ses principes, sans oublier l'élaboration d'une Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable en support des nombreux plans sectoriels (plan Maroc vert pour l'agriculture, plan de gestion de déchets, etc.), concrétisent la réorientation nationale vers un modèle durable. Dans cette dynamique, que le Maroc est considéré comme pionnier du développement durable sur le continent Africain. Celui-ci est nourri par l'investissement dans des grands projets énergétiques (programme Noor de l'énergie éolienne et solaire).

En outre, le Maroc a abrité plusieurs événements environnementaux (COP22 à Marrakech en Novembre 2016, les premières assises francophones de l'évaluation environnementale et sociale en 2018, la 29^{ème} session du Bureau de la Conférence ministérielle africaine de l'environnement (CMAE), etc.). Ce qui témoigne de l'engagement du pays d'ériger le respect de l'environnement en priorité nationale.

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

A noter que l'écosystème du Maroc est composé d'un certain nombre d'organisations de soutien à l'entrepreneuriat vert, surtout pour aider les entreprises dans leur phase de démarrage (Startup Maroc; Espace Bidaya; Osez Inc.).

Plusieurs de ces organisations ont été créées, en particulier, juste après la 5^{ème} édition du *Global Entrepreneurship Summit* (GES) organisé par le Maroc en 2014. Selon le rapport de la Banque Mondiale (2017), « *l'entrepreneur vert marocain est généralement jeune et a reçu une éducation supérieure et que c'est le désir d'être son propre patron qui l'a poussé à créer son entreprise* ». Il opère au sein de filières vertes (énergies renouvelables, informatique écoresponsable, efficacité énergétique, gestion et valorisation des déchets, valorisation du capital forestier) tout en essayant d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux.

Le Maroc a, en effet, bénéficié de l'appui de plusieurs organismes internationaux, tels que le programme SwitchMed¹³ qui soutient les

entrepreneurs verts et les acteurs du changement introduisant des innovations écologiques et sociales dans la région méditerranéenne à travers des formations, de l'assistance technique et du réseautage. Il y a également, le «Global Cleantech Innovation Program/GCIP»¹⁴ qui intervient sur 3 aspects à savoir: (i) la mise en place d'une plateforme nationale pour les cleantechs, (ii) le renforcement des capacités des institutions nationales et organisations partenaires ainsi que (iii) le partenariat avec les décideurs afin de renforcer le cadre économique et politique favorable aux TPE, PME et à tout type d'entrepreneurs. Chaque année, 6 prix de l'ordre de 150.000 DHS chacun sont attribués dont celui dédié à la femme entrepreneur.

Cependant, malgré les opportunités que peuvent offrir les secteurs verts au Maroc (énergies renouvelables, agriculture, etc.), les marchés verts se développent prudemment et des efforts sont nécessaires à déployer pour relever

sont : Algérie, Égypte, Espagne, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Palestine, Tunisie, Turquie.

¹³ Le programme SwitchMed (2012-2018) financé par l'Union Européenne, il s'agit une initiative qui soutient et met en relation les parties prenantes qui souhaitent innover dans les domaines écologique et social en Méditerranée. Depuis 2019, les Switchers sont devenus une initiative indépendante menant à la création du programme de soutien aux Switchers. Les pays concernés

¹⁴ Le «Global Cleantech Innovation Program/GCIP» ou Cleantech Maroc est une initiative mondiale financée par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et exécuté par l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) visant la promotion de l'innovation en matière de technologies propres et la création d'emplois verts.

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

les obstacles existants. Dans son rapport sur le climat de l'entrepreneuriat vert au Maroc, la Banque Mondiale (2017) a souligné que sur l'ensemble des entrepreneurs verts marocains interrogés :

- Près de la moitié sont des entrepreneurs solos;
- 84 % des start-ups ont été lancées en recourant à l'autofinancement ;
- 54 % de leurs dirigeants considèrent que l'opacité des données de marché constitue la principale entrave à leur activité.

Ces résultats concordent avec ceux de la littérature dans le domaine et mettent en avant le problème de financement (Pachaly, 2012 ; Linnanen, 2010). Pour les entrepreneurs marocains, les subventions et d'autres formes de financement de démarrage sont accessibles, provenant des sources telles que le Réseau Entreprendre Maroc (Morocco Entrepreneurship Network), Startup Maroc et des initiatives internationales. Cependant, sans soutien financier et sans service d'accompagnement, il est difficile pour de nombreux entrepreneurs qui se trouvent à ce stade critique de développer pleinement leurs activités. La plupart des sources de financement proviennent du secteur privé (par exemple,

l'Office Chérifien des Phosphates), ou de partenariats avec des organisations de coopération internationale, ce qui représente un réel problème quant à la durabilité de financement.

Du même, les entrepreneurs verts marocains jugent généralement la taille du marché très petite et la demande trop faible pour faire des affaires. Ils soutiennent que le marché public est pratiquement inaccessible et les opportunités sont réservées aux entreprises plus grandes. Les résultats engagés par ce rapport cadrent avec les travaux de Pachaly (2012). Ils déplorent aussi l'absence de soutien des entreprises qui ont atteint un stade plus avancé et qui peuvent les guider dans leurs projets. Dans ce sens, en démontrant les avantages économiques retirés des projets écologiques, les écopreneurs leaders sur le marché peuvent agir comme un facteur d'attractivité qui incite d'autres entrepreneurs verts. Ces conclusions corroborent celles de Schaper (2002).

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

3. Atouts et faiblesses de l'écosystème de l'entrepreneuriat vert au Maroc

Afin de mettre en lumière les atouts et les faiblesses de l'écosystème marocain, et afin de faire apparaître les domaines et axes où les besoins d'action sont les plus grands, et à partir de notre analyse bibliographique, nous avons classés nos résultats en trois facteurs majeurs : (a) Les facteurs économiques et financiers; (b) Les facteurs compétences (humain, social, technique) et (c) Les facteurs externes (politique, juridique, environnementale).

a) Les facteurs économiques et financiers : la recherche de financement reste le défi le plus important. Les opportunités existantes dont peuvent profiter les startups vertes sont les compétitions, le *crowdfunding*, les subventions de la coopération internationale etc. Des instruments de financements et garantie soutenus par l'état existent pour les TPE et PME, mais ils ne concernent pas seulement l'entrepreneuriat vert et les banques restent frileuses à financer l'innovation. Le fonds d'amorçage soutenu par la Banque mondiale devrait pallier à cette lacune en encourageant le capital-risque.

Les marchés verts sont donc des marchés d'avenir à fort potentiel, mais ils se développent prudemment au Maroc et ceci du fait (i) de l'exclusivité des produits et services verts existants, (ii) du manque de flexibilité du consommateur marocain, (iii) et du manque d'information sur les produits et services existants. Le développement du « bio » et la tendance qui en découle ouvrent la voie vers une consommation plus consciente.

b) Les facteurs compétences (humain, social, technique) : malgré une population jeune et dynamique, le manque de formation adaptée est un obstacle de taille au développement de compétences. La culture de l'entrepreneuriat est également très peu répandue et le concept d'économie verte méconnu : pour beaucoup «développement durable » appartient plutôt au domaine de la société civile ou du gouvernement.

Du côté des associations, elles sont très actives et sont appuyées par les organismes publics en tant que relais d'accompagnement pour rassembler différents acteurs (privés, publics, associatifs, universitaires), souvent autour de projets d'économie sociale et solidaires ou d'événements de sensibilisation.

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

Les structures d'appui, qui existent sous formes associatives, de fondations privées ou d'acteur public, incubateurs, réseaux d'acteurs etc., sont les moteurs incontestables de l'écosystème Marocain et sont particulièrement dynamique du côté de l'entrepreneuriat à fort impact. Ces opportunités d'appui multiples se complètent et des synergies gagneraient à être créées.

c) Les facteurs externes (politique, juridique, environnemental) : Les stratégies gouvernementales à commencer par la charte de l'environnement et du développement durable doivent s'aligner avec les préoccupations internationales de lutte contre les changements climatiques. Parmi les éléments qui nuisent à la mise en place d'une économie durable on constate (i) le manque de transversalité et d'intersectorialité entre les différents acteurs étatiques et (ii) l'absence d'adhésion des acteurs locaux (élus, administrations) aux principes du développement durable.

L'environnement législatif n'est pas encore à la hauteur des ambitions du royaume mais des projets de lois en cours offrent des perspectives pour le développement d'activités vertes innovantes. Il manque également des instruments

fiscaux adéquats (incitations, éco-taxes) pour traduire les politiques nationales en actions concrètes et développer les filières vertes.

Même si les disparités persistent entre les zones côtières et l'arrière-pays, le Maroc reste un pays à très fort potentiel pour l'économie et l'entrepreneuriat vert tant au niveau de ses infrastructures que de la richesse de ses matières premières pour l'économie verte.

V- RECOMMANDATIONS

Selon notre recherche, nous pouvons dire que l'amélioration de l'écosystème global nécessitera des investissements dans plusieurs domaines clés. La mise en œuvre d'une politique bien conçue est souvent un processus intergouvernemental long et difficile. Toutefois, les avantages d'une telle démarche auraient un effet durable sur tous les secteurs entrepreneuriaux, notamment en ce qui concerne l'entrepreneuriat vert.

1. Pour les acteurs publics

1-1 Au niveau national : Harmoniser et encourager

a. L'Etat, dans ce cas, devra impérativement *harmoniser les politiques des différents secteurs publiques*. Ceci devra être fait conformément à la

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable. Cette recommandation est intéressante afin que certaines mesures ne rentrent pas en concurrence (comme les subventions d'énergies fossiles, ou la promotion d'agriculture peu durable).

b. *Développer davantage des instruments fiscaux* visant, entre autres, à : instaurer des réglementations incitatives pour la production et la consommation durable afin de promouvoir les marchés verts et l'innovation ; Soutenir voire imposer l'éco-conception des produits et services ; et pourquoi pas mettre en place des solutions d'éco-étiquetage pour aiguiller le consommateur.

c. Il est du devoir des pouvoirs publics de *vulgariser les concepts d'économie verte et de développement durable*, ceci de manière transversale auprès des différents acteurs étatiques (à l'instar de l'égalité de Genre, Gender Mainstreaming), ou bien auprès du grand public en organisant des campagnes de sensibilisations mise en œuvre à grande échelle (à l'instar des publicités anti-tabac, protéger l'environnement est un enjeu de santé publique !) ; ou encore dans l'enseignement public (développement durable

dans les programmes scolaires, cursus verts en universités, etc.).

d. *Soutenir le financement à l'innovation verte et les acteurs financiers* en se portant garant des entreprises vertes innovantes ou en les subventionnant directement et en développant des fonds dédiés.

e. *Mettre en place une sorte d'INDH vert* : cela permettra de multiplier les initiatives et de répandre également le concept d'entrepreneuriat vert/d'éco-innovations sociales.

1-2 Au niveau local et régional :

Diffuser et communiquer

a. *Créer un guichet unique pour l'entrepreneuriat vert* (par exemple au sein des Centres Régionaux d'Investissement) qui permettrait une meilleure coordination entre tous les acteurs de l'écosystème et de plus en plus de transparence sur les mécanismes de soutiens.

b. Les pouvoirs publics doivent également *soutenir la création ou créer directement des incubateurs dans chaque région* (par exemple, déclinaison régionale du Cluster solaire).

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

c. *Mettre en place un programme de sensibilisation et responsabilisation des collectivités* qui présentent un acteur incontournable.

d. Mettre en place des *coachings territoriaux* intégrant l'économie verte et qui mettraient en valeur les spécificités de chaque région.

c. *Rendre obligatoire les achats durables.*

e. *Soutenir des forums régionaux d'échanges de pratiques, et d'acteurs, de l'économie verte* en créant des réseaux régionaux pour mieux coordonner l'action et échanger les informations au niveau des acteurs associatifs.

2. Pour les acteurs financiers

a. La COP22 est certes une opportunité mais il ne faudrait pas que l'élan retombe. Les institutions financières doivent s'ouvrir aux thématiques environnementales et à l'économie verte sans s'adonner au *greenwashing*. Elles doivent penser et investir dans l'économie verte comme un vrai marché d'avenir et non comme une alternative ou niche.

b. Contribuer à faire du Maroc une *terre d'investissements verts* en participant à des réseaux internationaux et en mettant en valeur les atouts du pays.

3. Pour les autres acteurs

3-1 Aux grandes entreprises

a. *S'ouvrir aux secteurs liés au développement durable* : aujourd'hui, par exemple la mode du «Bio» et du «naturel» s'étend dans les classes aisées. Il y a donc un marché qui ne demande qu'à se développer.

b. *Trouver un moyen d'impliquer plus le secteur privé qui devra s'engager* pour l'entrepreneuriat vert et l'innovation à travers des collaborations, parrainages, et *mentoring* de startups.

c. *Contribuer plus et mieux aux activités des organismes de suivi* et penser cette contribution dans le cadre de la recherche/développement et l'innovation et pas uniquement dans la stratégie RSE (Responsabilité sociale d'Entreprise)

3-2 Aux entrepreneurs verts et acteurs de la société civile

a. *Les jeunes entrepreneurs doivent s'équiper des savoirs et de compétences nécessaires* pour bien

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

préparer leur business plan, quitte à s'entourer d'au moins un partenaire : l'idée ne fait pas (uniquement) le projet.

b. *Le non-accès au financement ne doit pas être un frein au démarrage.* Il est essentiel de commencer petit. Une fois les premiers clients assurés et la viabilité du business plan testée, le porteur de projet aura plus de succès auprès des financeurs/investisseurs potentiels.

c. *Collaborer avec les autres acteurs dans un esprit constructif et ouvert* (échanger l'information, ne pas concurrencer dans les financements etc.). Ceci est valable pour les entrepreneurs comme pour les acteurs de la société civile.

d. *L'organisation de la vie urbaine étant une source d'opportunités*, les porteurs de projets doivent penser à développer des services/produits verts pour les collectivités locales.

4. Pour les organismes de suivi

Ces organismes doivent eux aussi :

a. *Travailler à la collaboration entre les différents acteurs visant à mieux coordonner les actions et de manière transparentes.*

b. *Multiplier les actions* surtout dans les zones moins privilégiées et développer les incubateurs régionaux.

c. *Elaborer un guide dynamique de l'écosystème, créer une base de données* sur les porteurs de projets.

d. *Identifier et contribuer à optimiser les chaînes de production* complémentaires.

e. *Organiser des forums de l'entrepreneuriat vert* avec des *speed meetings* entre entrepreneurs et financeurs/partenaires.

f. *Multiplier les ateliers/formations* sur l'entrepreneuriat vert.

g. *Renforcer le développement inclusif des éco-entrepreneurs* (c'est-à-dire, veiller à inclure toutes catégories sociales, tous les niveaux d'études, et surtout les femmes).

Il ressort de la synthèse de ces recommandations que les attentes sont les plus grandes à l'égard des pouvoirs publics. En effet, c'est l'État qui devrait porter le projet de l'économie verte sur les principaux fronts : politique, financier,

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

éducatif, développement, etc. Il semble que l'entrepreneuriat vert ne peut se développer dans tout son potentiel sans le leadership attendu de la part de l'État, décliné au niveau national et régional. Du côté des acteurs financiers, c'est sans grande surprise, une plus grande prise de risque est souhaitée, ainsi qu'un véritable engagement voire une prise position pour le développement durable. Les recommandations font ressortir également le rôle majeur si non crucial des médias dans la promotion de l'entrepreneuriat vert, de modes de consommations durables et de la protection de l'environnement. Également, souligné le rôle positif des programmes internationaux qui contribuent fortement à l'émergence d'innovations écologiques et sociales s'avère nécessaire. De même ces programmes doivent impérativement continuer leurs activités.

VI- CONCLUSION

L'objectif global de cet article c'est de mettre en lumière le phénomène émergent de l'entrepreneuriat vert. Certes, ce dernier est un nouveau domaine qui offre plusieurs opportunités aux territoires afin d'en assurer leurs

développement durable. Cependant, les législations, la réglementation gouvernementale et les structures de soutien doivent jouer un rôle nodal et catalyseur dans ce processus.

Le Maroc ne fait pas exception à cette réalité. Plusieurs initiatives y ont vu le jour et le nombre de start-ups créées et qui se consacrent aux technologies propres est en essor remarquable. Cependant, l'écosystème semble souffrir d'un manque de communication entre les parties prenantes. Cette situation nécessite une synergie entre les différents acteurs clés (gouvernement, centres de recherches, organisations internationales, entrepreneurs, etc.) et la définition du rôle de chacun dans cet écosystème.

Références :

- [1] Abdelmalki, L, et Mundler, P.(2010), *Économie de l'environnement et du développement durable*, Éditeur : De Boeck Supérieur, Collection : Le point sur Économie, 224p.
- [2] Aydalot, Phi, (1985)., *Économie régionale et urbaine*. Paris., Economica, 487 p.
- [3] Banque Mondiale, (1992). *le développement et l'environnement*.
- [4] Beaumais, O., & Assouline, M. (2002). *Economie de l'environnement*:[repères, cours, applications]. Bréal.
- [5] Berger-Douce, S., & Valenciennes, I. A. E. (2006). *L'accompagnement des éco-entrepreneurs: une étude exploratoire. 8ème Congrès International francophone en Entrepreneuriat et PME*.

Revue de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation

- [6] Berger-Douce, S. 2009, « *Profil de créateur et stratégie sociétale* », Communication lors de la 18ème conférence de l'AIMS 2009 (Grenoble).
- [7] Brundtland, G. H. (1987). What is sustainable development. Our common future, 8(9).
- [8] CESE (conseil Economique, Social et environnemental), 2012, « *Économie verte : Opportunités de création de richesses et d'emplois* ».
- [9] Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (1987), "Notre avenir à tous" ("Our Common Future"), in « Development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs » <http://www.ace.mmu.ac.uk/esd/menu.html>
- [10] Déclaration finale de Rio+20, 2012, « L'avenir que nous voulons ».
- [11] Filion, L-J, Raufflet, E. et Bres, L., (2011). Développement durable et entrepreneuriat, Montréal, HEC Montréal, Chaire d'entrepreneuriat Rogers - J.-A.-Bombardier, 19 p.
- [12] *Green Economy Report*, publié au Conseil d'administration du PNUE en février 2011.
- [13] IRES (Institut Royal des Etudes Stratégiques) intitulé, 2012, « La durabilité du modèle de développement marocain : l'option de l'économie verte ».
- [14] Isaak, R. (1999). *Green logic : ecopreneurship, theory and ethics*, UK, Greenleaf publishing, 144 p.
- [15] Jean, B, (2015), *Le développement territorial durable: une nouvelle approche de développement rural*, in *Desenvolv. Meio Ambiente*, v. 33, p. 115-127, abr. 2015.
- [16] Jurgensen, Phi., (2009)., *L'économie verte : Comment sauver notre planète*, Odile Jacob, Paris, 313p.
- [17] Lacarrière, S., (2011), « *La croissance verte : un mythe salutaire pour un monde solidaire ?* », *Revue internationale et stratégique*, 2011/1 n° 81, p. 183-188.
- [18] Lévêque et al., 2008 Lévêque, C. (2008). *La biodiversité au quotidien: le développement durable à l'épreuve des faits*. Editions Quae.
- [19] Loinger, G. (2000), « *Collectivités locales, territoires et développement durable* », Rapport final, Etude GEISTEL dans le cadre du Groupe FUTURIBLES, Etude réalisée pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale, Service de la Recherche et de la Prospective. Décembre 2000.
- [20] OCDE (2011), « *Mesurer l'entrepreneuriat vert* », dans *Panorama de l'entrepreneuriat 2011*. <http://www.oecdilibrary.org/docserver/download/3011022ec004.pdf?expires=1515618206&id=id&accname=guest&checksum=E367C70CCF8230765FF1A4E63F7BEB4>.
- [21] Pachaly, M. V. W. (2012). *Barriers and Triggers to Green Entrepreneurship* (Doctoral dissertation, Thesis, Erasmus Universiteit Rotterdam).
- [22] Pastakia, A. (1998). « *Grassroots ecopreneurs : change agents for a sustainable society* », *Journal of Organizational Change Management*, vol. 11, no 2, p. 157-173.
- [23] Poisson-de Haro, S. (2011). *Comment intégrer le développement durable à la stratégie?*. *Gestion*, 36(1), 56-65
- [24] PNUE, 2009, Rapport sur : « *l'investissement dans l'environnement peut relancer la croissance économique* »
- [25] PNUE, (2011). : « *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs* ». www.unep.org/greeneconomy
- [26] RARE (Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement), 2003, Rapport sur « *Se former aux pratiques de développement durable* », Guide à l'attention des institutions publiques.
- [27] Schaper, M. (2002). *The challenge of environmental responsibility and sustainable development: Implications for SME and entrepreneurship academics*. *Radical changes in the world: Will SMEs soar or crash*, 541-553.
- [28] SwitchMed, 2017, livre blanc, « *La promotion de l'entrepreneuriat vert et de l'éco-innovation sociale au Maroc État des lieux et recommandations des parties prenantes* ».
- [29] Touhami, F. (2010), *Economie du patrimoine et développement durable au Maroc*, thèse de doctorat, université Cadi Ayyad , Marrakech, 335p.
- [30] World Bank Group. 2017. *Igniting Climate Entrepreneurship in Morocco: Findings from the Climate Entrepreneurship and Innovation*.